



## Nomination des candidats

*Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.*

- a) N'importe quel Canadien ou organisme canadien (sportif ou autre) peut faire une nomination.
- b) Les nominations doivent être soumises à la directrice administrative de Racquetball Canada, par l'entremise du **Formulaire** approprié **de nomination au Temple de la renommée de Racquetball Canada**, et elles doivent inclure toutes les informations pertinentes relatives au mérite du candidat nommé. Les nominations qui ne sont pas soumises sur le formulaire officiel seront considérées comme incomplètes, et renvoyées à la personne qui a fait la nomination.
- c) En plus d'une liste des contributions et accomplissements du ou des candidats, la nomination doit également refléter leur caractère et leur comportement. Les informations doivent être étayées par au moins deux (2) lettres de recommandation de personnes, différentes de la personne faisant la nomination, qui connaissent bien le candidat. Ces lettres doivent accompagner le formulaire de nomination.
- d) Une photo format portrait du candidat doit accompagner le formulaire de nomination.
- e) La date limite de soumission des candidatures est tous les ans le 31 janvier, à minuit, heure normale du centre.

## Sélection des candidats

- a) Le conseil d'administration de Racquetball Canada nomme un comité de sélection du Temple de la renommée chargé de recommander au conseil d'administration les nominés en vue de leur intronisation au Temple de la renommée.
- b) Au plus cinq (5) athlètes, équipes ou bâtisseurs au total seront choisis tous les ans pour l'intronisation. Le nombre de bâtisseurs intronisés ne doit jamais dépasser le nombre total d'athlètes et d'équipes intronisés. Une année donnée, le conseil d'administration peut opter de n'introniser aucun candidat.
- c) Les candidats qui satisfont aux critères minimaux de sélection, mais qui ne sont pas choisis la première année pour être intronisés, demeurent admissibles à être pris en considération les deux (2) prochaines années consécutives. Après une période de trois (3) ans au total de nomination sans avoir été élu au Temple de la renommée, le nom de cet athlète ou de ce bâtisseur sera retiré.
- d) Les nominations qui ne sont pas choisies pour l'intronisation peuvent être modifiées par la personne qui fait la nomination, tant que la nomination n'est pas retirée. Les nominations amendées doivent être reçues au plus tard à la date limite du 31 janvier pour être prises en compte.
- e) Les nominations qui ne satisfont pas aux critères minimaux pour la sélection seront immédiatement retirées.
- f) Un candidat dont la nomination a été retirée redevient admissible à la nomination après une période d'attente d'au moins deux (2) ans.
- g) On peut faire des nominations posthumes dans les deux catégories.



## **Catégories**

### **a) Athlète**

- i. À titre individuel - un(e) concurrent(e) à une ou plusieurs épreuves individuelles, ou un(e) membre exceptionnel(le) d'une équipe.
- ii. Équipe - Une équipe qui comporte plusieurs athlètes (comme le double, les athlètes participant à une épreuve par équipes, ou une équipe nommée pour une compétition spécifique), et qui obtient un résultat exceptionnel en groupe.

### **b) Bâtisseur**

- i. Une personne, ou un groupe de personnes dont les efforts à titre de leaders, d'administrateurs, d'officiels, d'entraîneurs, de dirigeants ou de journalistes, ou dans d'autres rôles, qui ont apporté une contribution exceptionnelle au racquetball.

## **Critères de sélection**

### **a) Athlète**

- i. Toute personne ou équipe (amateur ou professionnel) ayant connu une réussite exceptionnelle et extraordinaire au Canada, ou à titre de Canadien(ne) concourant à l'étranger, ayant fait preuve d'une attitude et (ou) de caractéristiques personnelles exemplaires, et qui a apporté une contribution majeure au racquetball et (ou) à la société canadienne.
- ii. Les athlètes ne sont pas pris en compte pour l'intronisation tant que trois (3) années ne se sont pas écoulées depuis leur retraite des principales compétitions, ou depuis une prouesse sportive exceptionnelle justifiant une reconnaissance spéciale.

### **b) Bâtisseur**

- i. Toute personne, ou groupe de personnes, mis à part les athlètes, ayant apporté une contribution extraordinaire et exceptionnelle au sport amateur ou professionnel au Canada, ayant fait preuve de valeurs et (ou) de caractéristiques personnelles exemplaires, ou ayant fait une contribution décisive au sport canadien et (ou) à la société canadienne.
- ii. Les promoteurs, commanditaires ou collecteurs de fonds professionnels ne sont pas admissibles à être intronisés au Temple de la renommée.
- iii. Un(e) bâtisseur(euse) peut être soit actif, soit inactif, au moment où sa candidature est prise en compte.

## **Soumettre à :**

Donna Harris  
Directrice administrative de Racquetball Canada  
145 Pacific Avenue  
Winnipeg, MB. R3B 2Z6  
[execdirector@racquetballcanada.ca](mailto:execdirector@racquetballcanada.ca)

### **Athlète individuel(le) en nomination**

(pour les nominations d'athlètes individuels au Temple de la renommée)

Nom :

Nom de jeune fille :

Adresse postale / Case postale :

Ville & Province/État & Code Postal:

Courriel :

Numéro de téléphone :

Date et lieu de naissance :

Année de la retraite (si cela s'applique) :

Si la personne est décédée, date de son décès :

### **Équipe en nomination**

(pour les nominations d'équipes de deux athlètes ou plus au Temple de la renommée)

Nom de l'équipe :

Noms des membres de l'équipe :

Dernière année où l'équipe a concouru :

Nom de la personne-ressource pour l'équipe :

Affiliation de cette personne avec l'équipe :

Adresse postale / Case postale :

Ville & Province/État & Code Postal:

Numéro de téléphone :

### **Mis(e) en nomination par :**

Nom :

Adresse postale / Case postale :

Ville & Province/État & Code Postal:

Courriel :

Numéro de téléphone :

Date de la nomination :

Signature de la personne qui propose la nomination :

Veillez fournir une version électronique de la photo portrait du ou des nominé(s) si c'est possible, et joignez les lettres de recommandation à ce formulaire de nomination. Si vous ne pouvez pas soumettre la photo portrait par voie électronique, veuillez en envoyer une copie par la poste.

N'hésitez pas à joindre toute information supplémentaire pertinente, au-delà de celles requises sur le formulaire de nomination.









### **Prix et reconnaissance**

Les nominations au Temple de la renommée tiennent aussi compte des prix importants reçus par les nominés. Ces prix comprennent les prix de Racquetball Canada, comme le Prix Ivan Velan et le Prix du président, ainsi que d'autres prix nationaux ou internationaux.

Faites la liste des prix et honneurs que le, la ou les nominés ont reçus pendant leur participation au racquetball et (ou) après leur retraite. Ces prix n'ont pas besoin d'être liés à la participation des nominés au racquetball. Ils peuvent aussi être liés à la contribution des nominés à la société canadienne.

Nom du prix	Année	Description du prix	Organisation émettrice

### **Renseignements généraux**

- Veuillez fournir tout autre commentaire ou information qui selon vous soutient l'élection des nominés au Temple de la renommée.